

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GESTION RAISONNÉE DU LITTORAL



Le Conseil Général de la Gironde s'est inscrit résolument, dès le début des années 90, en faveur d'un environnement durable, thématique qui est devenue un domaine d'intervention fort pour bon nombre de collectivités.



**René Serrano**  
Conseiller Général  
du Canton de la Teste-de-Buch  
Délégué Mer et Ports

Alors qu'il a été instauré comme un acteur principal de la décentralisation, le Conseil Général s'est engagé, avec détermination, dans une politique basée sur la prise en compte des activités humaines au cœur des milieux naturels.

Il est la collectivité référente et animatrice dans le domaine environnemental. Cette volonté lui est apparue naturelle tant les zones sensibles, les rivières, le massif forestier, l'estuaire, constituent l'identité de notre Département. Et ce d'autant plus qu'il était confronté à de multiples conséquences sur nos communes, sur les activités professionnelles, la biodiversité et les écosystèmes remarquables.

L'élaboration d'un Agenda 21 (partenariat fort passé avec les collectivités en matière de développement durable) tout comme la prise en compte systématique des territoires girondins (notamment des zones côtières) sont des éléments essentiels de la politique départementale. Celle-ci est fondée sur l'anticipation, la préservation et la maîtrise des activités humaines, la mise en valeur des espaces naturels sensibles, la sauvegarde des fronts littoraux et portuaires, le soutien sans faille aux veilleurs de mer que sont les ostréiculteurs.

Le Conseil Général de la Gironde est à l'avant-garde des actualités qui s'annoncent en matière environnementale. Qu'il s'agisse de la valorisation de terrains du Conservatoire du Littoral, du programme pluridisciplinaire européen TERRA, ou encore de la création du Conservatoire Botanique à Certes.

C'est justement parce qu'il reste tant à faire, que notre Département n'hésite pas à remplir sa fonction de fédérateur, d'animateur, avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Il a un rôle remarquable à assumer au-delà des «interventions habituelles». Concernant l'eau on peut ainsi citer le suivi du littoral, la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la protection des nappes phréatiques... et tant d'autres domaines d'interventions. C'est ce souci permanent de préserver nos ressources naturelles et les lieux de vie qui guident notre politique, pour un environnement que nous souhaitons durable et participatif.



Photo CDT - Bernard Lamarque

### COMMISSIONS PERMANENTES

Vendredi 4 mai 2007

Lundi 4 juin 2007

### SÉANCES PLÉNIÈRES

Budget supplémentaire

Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2007



4

Directeur de la publication : Serge Lamaison Responsables : Jean-François Egron, Bertrand Asseray, Thibaut Chéron Rédaction : Le comité de rédaction du groupe socialiste Création maquette : Annette Lezin et Agnès Norena-Frugier Impression : Pleine Page Bordeaux ISSN : 1779-1170. dépôt légal à parution. prix : 0,50 euros



# L'avis socialiste

Bulletin du Groupe socialiste du Conseil Général de la Gironde

## Sommaire

## Édito

## 2 Actualités

Tolérance Zéro, Résultats Zéro

Pour que l'huître vive...

ARENA : arrêtons les délocalisations

## 3 Portrait

Gilles Savary

Le droit au logement opposable

## 4 Zoom

Les espaces naturels sensibles

René Serrano

## Agenda

n°14 avril 2007

## LES PROMESSES DE LA DROITE... POUR 2012 !



Serge Lamaison et Philippe Madrelle

Après les actions menées par « les Enfants de Don Quichotte » dans toute la France, le gouvernement a promis que l'on ne verrait plus aucun de nos concitoyens sans toit, que les listes d'attente disparaîtraient. L'effet d'annonce, renforcé par l'introduction du droit opposable, pourrait faire illusion si l'on n'était pas attentif. Car les 47500 familles girondines qui espèrent un logement devront attendre... 2012 pour user de ce droit. En attendant, il leur faudra patienter près de 7 ans pour obtenir une place dans le parc HLM.

Les dégâts causés par le **désengagement de l'État en matière de logement** sont aujourd'hui incontestables. Face à cela, la détermination du Conseil Général est entière, notamment avec l'effort redéployé sur l'offre locative à vocation sociale qui témoigne d'une attention particulière pour les plus fragiles de nos concitoyens.

C'est donc un autre choix de société que propose la majorité départementale, en respectant les hommes et les femmes de notre territoire et en préservant leur environnement, avec une volonté de démocratie participative. D'ailleurs, dans ce cadre, c'est plus de 2000 personnes qui ont participé à l'élaboration des propositions de l'Agenda 21 de la Gironde. Ne pas dessiner notre avenir sans vous comme s'entêtent à le faire nos opposants. Ainsi, **la majorité départementale s'engage à vos côtés pour développer durablement la Gironde** en protégeant nos ressources: on peut citer par exemple les 22 ports départementaux dont le Conseil Général a la gestion, permettant de soutenir et de développer les activités ostréicoles, conchyliques ainsi que la pêche et la construction navale.

Ces investissements, comme l'ensemble du budget de la Gironde, respectent une règle simple : ne pas accroître la pression fiscale pour ne pas pénaliser les plus faibles, et cela malgré la rupture financière engagée par l'Etat qui ne compense pas les compétences décentralisées. Par conséquent, c'est une hausse modérée de 1,4% des taux qui a été votée.

Les Girondins désirent une politique efficace et solidaire. C'est pourquoi Philippe Madrelle et sa majorité réaffirment aujourd'hui encore leur volonté : **Agir au quotidien avec vous, pour le respect de tous.**

Philippe Madrelle

Président du Conseil Général de la Gironde

Serge Lamaison

Président du Groupe socialiste du Conseil Général de la Gironde



GRUPE SOCIALISTE  
Conseil Général  
de la Gironde

## TOLÉRANCE ZÉRO, RÉSULTATS ZÉRO

Après 5 ans d'exercice place Beauvau le bilan du premier flic de France et de sa méthode de tolérance zéro est clair : c'est un échec complet. Une explosion du nombre de violences aux personnes, quinze jours d'émeutes dans les banlieues, sans parler des événements de la gare du nord. On voit bien là les limites de la répression à tout crin qui peut parfois masquer les problèmes sans jamais les régler.

Bien sûr, toute infraction mérite une peine. Mais pour réduire véritablement la délinquance, il faut s'attaquer au cœur du problème. Il faut aborder la vie de ces quartiers défavorisés, où la violence n'est même pas une solution, mais un exutoire. Il faut désenclaver les cités, faire un véritable travail de proximité, notamment au travers de la police de même nom, seule structure capable de réactiver le lien entre la population et les agents chargés de l'ordre public.

## ARENA : ARRÊTONS LES DÉLOCALISATIONS !

Une de plus, une de trop. La délocalisation de l'usine Arena à Libourne vers la Chine et la Grèce est d'autant moins supportable qu'au même moment la marque brille par les succès de ses ambassadeurs sportifs. Ainsi, c'est 169 salariés girondins, dont certains investis depuis près de vingt ans, qui vont être licenciés malgré les performances de production. Peut-on regarder le dernier grand fabricant d'articles textiles sportifs implanté en France s'en aller sans ne rien dire ?

Non car au-delà des drames humains c'est à un réel risque de désindustrialisation qu'il faut faire face. Avec Arena, nous assistons une fois encore à la menace de disparition de pans entiers de certains secteurs industriels qui font la force de notre économie. En 2006, ce sont plus de 70 000 emplois industriels qui ont disparu. Malgré son discours, la résignation du gouvernement de droite n'a eu d'égal que son absence de vision stratégique en matière industrielle. Il n'y a qu'à voir les 65 milliards d'aides publiques bénéficiant pour 91% aux grands groupes pour s'en convaincre.

Pourtant l'enjeu est de taille car il n'y a pas d'avenir et de dynamisme économique possible sans une industrie forte. C'est tout le sens des propositions du Parti socialiste. Parier véritablement sur la recherche et l'innovation ; réduire les risques de délocalisations grâce à une politique industrielle et la création d'une Agence nationale de réindustrialisation ; concentrer les aides sur les entreprises qui embauchent et investissent et imposer le remboursement de ces aides en cas de délocalisation... Le chantier est industriel, c'est maintenant qu'il faut faire les choix pour demain.

## Actualités



Photo CDT - Bernard Lamarque

## POUR QUE L'HUÎTRE VIVE...

Une nouvelle fois, les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon sont confrontés aux conséquences de la présence d'une algue toxique. Après les événements du mois de Septembre 2006, où les médias et l'Etat, à grand renfort de communiqués dévastateurs, avaient mis à mal cette profession, ce nouvel incident fait ressurgir les craintes.

Loin de ces manœuvres qui mettent en danger ce secteur d'activité marine, le Conseil Général a fait le choix d'accompagner les ostréiculteurs : en participant à la construction de la Maison des Ostréiculteurs, en aménageant les ports ostréicoles du sud bassin (18 millions d'euros investis depuis 1983), et en accompagnant au quotidien les projets. La majorité départementale, conduite par Philippe Madrelle, interpelle à nouveau le gouvernement, afin qu'il cesse de porter atteinte à cette profession, et au contraire, qu'il soutienne cette activité qui participe activement au développement durable.



## Gilles Savary

Vice-Président du Conseil Général de la Gironde  
chargé du développement social, de l'insertion et du logement, Conseiller  
Général du Canton de Talence

# Portrait

### L'ACTION DES « ENFANTS DE DON QUICHOTTE » A DE NOUVEAU MIS EN EXERGUE L'URGENCE QUE REPRÉSENTE LE LOGEMENT. LE DROIT OPPOSABLE EST-IL UNE RÉPONSE AU PROBLÈME DU LOGEMENT ?

Le droit opposable au logement ne peut s'envisager sans une offre de logement suffisante et des dispositions d'accompagnement adaptées à la situation actuelle.

Un rapport d'Emmaüs Insertion vient de révéler que 5,9 millions de français sont aujourd'hui en situation de fragilité, de difficulté ou d'exclusion du logement.

Cela tient à deux grands problèmes, dont la résolution constitue la clef d'un droit opposable effectif : une production de logements en augmentation, mais de plus en plus inadaptée au décrochage social massif de beaucoup de Français. Ainsi de 2002 à 2006 on a en effet augmenté la production de logements de 180 000 par an à 320 000, mais les logements « très sociaux », à loyer accessible (PLAI) sont passés de 13 000 par an en moyenne de 1997 à 2002, à 7 000 depuis lors.



Cenon - quartier Palmer

### FACE À CE QUI DEVRAIT ÊTRE UNE RESPONSABILITÉ NATIONALE, QUELLE EST LA POLITIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE LOGEMENT ?

La politique du Conseil Général, votée à l'unanimité le 21 décembre dernier, est particulièrement « volontariste » et nouvelle.

Désormais dotée de 18,5 millions d'euros par an, dont 8,5 pour la seule production nouvelle de logements (contre 4,5 en 2006), elle intervient pratiquement à tous les niveaux du logement social : logements d'urgence, logements temporaires, résidences sociales, logements pour handicapés et personnes âgées, neuf et réhabilitation, parc social et parc privé, lutte contre l'insalubrité, accueil des gens du voyage, aides aux personnes en difficultés à travers le Fonds de Solidarité Logement.

Sa grande nouveauté réside dans son caractère incitatif : Elle conditionne désormais ses garanties bancaires et ses subventions à chaque programme de construction H.L.M., à la réalisation, dans chacun d'entre eux de 20 % de logements « adaptés » (en termes de loyer, de type de logement, d'accueil de populations handicapées ou âgées).

Elle invite les Communautés de Communes à se doter impérativement de programmes locaux de l'habitat d'ici

le 1<sup>er</sup> juillet 2009 en contrepartie des aides non obligatoires que le Conseil Général leur apporte à travers ses contrats de développement durable.

Notre politique repose donc désormais sur la conditionnalité sociale de nos aides.

### POURQUOI PARLER DE LOGEMENTS POUR TOUS ET NON DE LOGEMENTS SOCIAUX ?



Gilles Savary

Parce qu'aujourd'hui,

- statistiquement, 70 % des français ont théoriquement un droit d'accès au logement dit social, qui ne veut donc plus rien dire et n'a de social que le nom.

Il s'agit donc d'assurer le logement de tous, en particulier de ceux qui n'ont plus les moyens de faire face à la hausse de la quittance ou les garanties à apporter à un propriétaire bailleur.

Nous avons donc pris le parti, plutôt que de développer et d'encourager des « cités » sociales, comme dans les années 60, de subventionner quelques logements dans des programmes mixtes, où logent des publics de toutes conditions et de tous âges ; c'est le principe de mixité sociale qui a fait ses preuves, et qui repose en effet sur le « logement pour tous » indistinctement, en évitant surtout les effets de ghettos !

Il faut donc proposer des logements sensiblement moins chers ; pour ce faire il faut soit augmenter très significativement les subventions à la production, soit augmenter l'allocation logement des plus démunis...

- En outre la précarisation des Contrats de travail (temps partiel, C.D.D., C.N.E.) ne permet plus, à de nombreux salariés d'apporter les garanties et les cautions appelées par les bailleurs.

Il y a donc nécessité : soit de sécuriser les contrats de travail, soit d'impliquer plus largement les employeurs dans le cautionnement afin de sécuriser les propriétaires bailleurs.

- Enfin au bas de l'échelle du logement, il faut désormais repenser totalement l'offre de logements d'urgence et/ou temporaires.

L'époque des dortoirs géants et de la proximité des structures de nuit est probablement révolue.

En d'autres termes, le Droit opposable au logement risque d'être un gadget médiatique, au seul bénéfice des avocats et professionnels du contentieux, si des moyens considérables ne sont pas mis à sa disposition.

